

## ABONNEMENT

SOMME	
En an . . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	4 50
POSTE	
En an . . . . .	20 fr.
Six mois . . . . .	10
Trois mois . . . . .	5

**On s'abonne**  
A SAUMUR  
Au Bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne**  
A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 10 MAI

Demain jeudi 11 mai, fête de l'Ascension, nos ateliers étant fermés, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

## C'est la faute au 16 mai

Il est une chose que je ne pardonnerai jamais au 16 mai : c'est d'avoir fait accompagner M. Lockroy, dans ses tournées électorales à travers la campagne, par quatre énormes gendarmes, dont la haute stature a dû singulièrement borner l'horizon du candidat.

Si encore on l'avait laissé prendre contact avec ses électeurs ruraux ; mais non, vous savez bien que ces quatre gendarmes, le mousquet au poing, chargé ostensiblement, s'opposaient à toutes communications. Ça c'est de l'histoire, c'est le conférencier qui nous l'a dit lui-même, textuellement, comme j'ai l'heur de vous le raconter, et j'espère bien que vous n'allez pas nous dire que ce n'est pas vrai.

Ce système obstructionniste a empêché M. Lockroy de devenir un ami de l'agriculture dont on ne lui a pas permis d'apprécier les désirs et les besoins.

C'est à cette circonstance que nous devons de ne pas connaître l'opinion de l'ancien ministre de l'agriculture et du commerce sur cet important sujet, opinion que nous aurions été pourtant bien aises de connaître ; mais, que voulez-vous ? le 16 mai, les gendarmes !...

M. Lockroy qui, s'il n'est pas juif par nature, l'est au moins par destination, ayant toujours fait partie de gouvernements où dominait l'influence israélite, aurait pu se convaincre qu'un peuple n'est pas comme une coterie et ne vit pas seulement de la spéculation.

Il aurait compris qu'après un travail opiniâtre, dont les résultats sont encore rendus incertains par les éléments, le travailleur de la campagne a droit à la protection comme celui des villes ; il nous aurait déclaré de lui-même que si l'ouvrier a droit à un salaire qui lui assure de quoi acheter ce pain que lui prépare si péniblement son frère, le cultivateur, ce dernier a bien aussi le droit d'en manger à sa faim.

La population rurale, par le nombre, est encore le premier et le principal élément consommateur de nos produits manufacturés. Qu'elle gagne de quoi en acheter, et l'industrie s'en trouvera bien. S'il est bon que le pain ne soit pas cher, il est encore meilleur que l'argent soit plus commun pour le payer.

JEAN DASSY.

## CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier. Le ministre du commerce a fait signer un projet de loi tendant à assurer le paiement à domicile des mandats postaux. L'augmentation de dépense sera couverte par l'accroissement du trafic.

Le vice-amiral Miot est nommé pour un an directeur du musée de la marine, en remplacement de l'amiral Paris, décédé.

Cette nomination est provisoire, le ministre de l'instruction publique examinant en ce moment la transformation du musée de la marine.

Le conseil a chargé de représenter le gouvernement à l'inauguration de la statue de M. Jules Grévy, à Dôle, le 18 juin prochain. M. Develle, le seul membre du gouvernement ayant fait partie des cabinets constitués sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Coussinet, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, est nommé directeur de l'intérieur au Sénégal.

Les ministres se réuniront ce soir à cinq heures en conseil de cabinet. Les chiffres définitifs du budget de 1894 seront arrêtés dans cette séance.

Il n'y aura pas de conseil jeudi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mai

La Chambre vote le passage à la discussion des propositions de lois relatives aux bureaux de placement.

M. Yves Guyot accepte le passage à la discussion pour que le gouvernement s'explique sur l'article premier du projet de la Commission.

MM. de Mun et Burdeau annoncent qu'ils voteront le passage, parce que la question posée devant la Chambre méritait un sérieux examen ; mais ils ne cachent pas leur hostilité aux diverses propositions dont la Chambre est saisie.

M. de Mun veut confier le placement à des syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers ; M. Burdeau est partisan de la liberté qui susciterait la concurrence de bureaux municipaux et syndicaux contre les bureaux de placement actuels.

Le passage à la discussion des articles laisse la question libre. La solution qui semble devoir prévaloir est celle de la liberté du placement combiné avec la répression des abus reprochés aux bureaux de placement privés.

## INFORMATIONS

## LA DISSOLUTION

Une longue conférence a eu lieu entre le Président de la République et M. Dupuy.

Il en résulte que le gouvernement est tout disposé à accepter la dissolution de la Chambre et par conséquent le renvoi du budget de 1894 à la prochaine législature.

## UNE CONSTITUANTE

M. Basly va déposer une proposition tendant à la réunion du Congrès pour y discuter la question de la nomination d'une Constituante.

L'ancien cabaretier apportera à l'appui de sa proposition les résultats d'un pétitionnement qui a été organisé dans le Var et les Bouches-du-Rhône et qui a réuni environ cent mille signatures.

## LE MINISTÈRE DES COLONIES

Le Conseil a délibéré sur les projets d'organisation coloniale. Il est favorable à la création d'un ministère spécial des colonies, mais revendiqué pour le pouvoir exécutif le droit de

procéder à cette création, au moment venu, par voie de décret et non par projet de loi.

## LE RENOUVELLEMENT PARTIEL

Le président de la commission de la Chambre qui s'occupe de la modification aux circonscriptions électorales va demander la mise à l'ordre du jour de ce projet pour la semaine prochaine.

Sur ce débat viendront se greffer les autres points concernant les élections, notamment celui du renouvellement partiel de la Chambre.

## PROJET DE LOI

La commission sénatoriale relative à l'extension aux voyageurs et représentants de commerce du bénéfice de l'article 549 du Code de commerce applicable aux commis en cas de faillite de patrons, est favorable au projet de loi, sauf modifications.

## LA MAGISTRATURE COLONIALE

Trois magistrats de Cochinchine qui, à la suite d'incidents particuliers, ont été l'objet d'une enquête, seront remplacés dans leur siège respectif.

## LES PACAGES DE L'ÉTAT

En raison de la disette des fourrages, les cantons défensibles des forêts domaniales seront exceptionnellement ouverts au parcours en 1893.

## CANDIDATURE LÉGISLATIVE

M. Binder, conseiller municipal du quartier des Champs-Elysées, se déciderait à poser sa candidature aux élections législatives, dans le huitième arrondissement de Paris.

M. Binder, en 1889, n'a été battu que de quelques voix par Marins Martin.

## M. BAUDIN POURSUIVI

Le Parquet a décidé de poursuivre M. Baudin. L'autorisation va être demandée à la Chambre.

Le délit relevé contre M. Baudin est celui d'outrage aux agents.

Ce délit est confirmé par des dépositions de deux agents, de deux officiers et d'un adjudant.

## LA LOI MILITAIRE EN ALLEMAGNE

On télégraphie de Berlin que le nonce du Pape, sur les instances personnelles de l'Empereur, part pour Rome afin de demander l'intervention plus directe encore du Souverain-Pontife auprès de certains membres du centre, au point de vue de la prochaine lutte électorale.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 mai 1893.

Les cotes bien meilleures arrivées de l'étranger et peut-être aussi l'apparition de la pluie dans notre région ont complètement modifié la physionomie du marché.

Le 3 0/0 s'est relevé à 92.92. Le 4 1/2 se tient à 103.90.

Favorisé par ces bonnes tendances, l'Italien ouvre en reprise, mais les ordres de vente arrêtent aussitôt sa marche et le retiennent à 92.75. L'Extérieure passe à 66 3/8, sur l'équilibre du budget, dit-on ; cependant les nouvelles les plus récentes accusent un déficit de 32 millions.

Très peu d'affaires en 3 0/0 Portugais à 22 7/3. Les Cortès ne rentrent que le 13 mai ; d'ici là on en est réduit aux conjectures sur les intentions du gouvernement.

La Banque de France se tient à 3,900. Le

Crédit Foncier monte de 961 à 963. Son dernier bilan justifierait des cours plus élevés.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 490. L'intérêt avantageux qu'il offre à ses déposants à long terme doit lui attirer une nombreuse clientèle. Le Crédit Lyonnais est ferme à 763.

La Société Générale à 470.50 est un cours d'achat avantageux.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France se traite à 390 ; l'obligation 4 0/0 fait 495 ; leurs coupons que l'on détache demain seront vite regagnés.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur, s'inscrit à 400 fr.

Les Chemins Economiques cotent 420.

CH. HEYMAN et Co.

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 10 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 15°
Ce matin, à 8 h.		+ 13°
Midi,	758 m/m	+ 19°
Hausse	» m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 6°

## Charabia municipal

Nous avons posé avant-hier au *Courrier de Saumur* une question aussi précise que gênante. Voici ce que l'organe réfecteur des lumières municipales trouve à nous répondre :

Sous ce titre (*Cuisine électorale*), l'Écho Saumurois d'hier publie un article qui révèle chez son auteur ou une insigne mauvaise foi ou une complète ignorance de toutes les règles administratives.

Nous ne nous donnerons même pas la peine d'examiner si nous avons affaire à la mauvaise foi ou à l'ignorance.

Ce qu'on nous dit, ou plutôt ce que l'on insinue — car l'Écho Saumurois ne procède jamais que par insinuation, selon la méthode jésuitique — ne mérite pas les honneurs de la discussion ou de la réfutation.

Mais la pauvreté de ces attaques, la faiblesse des moyens employés par la presse cléricale pour combattre la République, méritent les honneurs de la reproduction.

Ce monument de ridicule et de puérilité provoquera chez nos lecteurs un moment de douce gaieté.

Au surplus, le *Courrier de Saumur* est un journal de doctrine et d'informations (!), et non un journal de potins et de racontars sans consistance. Il se refuse à entrer dans le système de polémiques vides et sans intérêt vers lequel on essaie en vain de l'attirer.

Cependant, toutes les fois que l'Écho Saumurois dira quelque chose de trop plat nous le reproduirons, c'est-à-dire que nous le traduirons, comme aujourd'hui, devant le bon sens public.

Ceux qui se contenteront de ces explications ne sont pas difficiles et les mieux prévenus seront forcés d'avouer que, pour une question précise, la réponse est bien mal tournée.

Passons maintenant le démêtoir dans ce paquet de cheveux.

Une simple observation pour commencer.

Le *Courrier* jetait tout récemment feu et flamme, parce que nous avons omis de signer un article de locale : nous pourrions lui adresser le même reproche ; mais, comme au fond cela nous est parfaitement indifférent, nous nous en garderons bien et conviendrons de plus que la seule preuve de goût qu'ait donné l'auteur, c'est de n'avoir point mis sa signature au bas de ce baragouin.

De même certains rapins s'abstiennent de signer leurs croutes.

En second lieu, le *Courrier*, qui depuis quelque temps était assez poli (on l'avait tout de suite remarqué), revient à ses chères coutumes. Allons, confrère, encore un petit effort et vous étiez habitué; voyons, persévérez, vous verrez que ce n'est pas difficile, quand on en a pris le pli.

Expliquez-nous donc comment, annoncer d'une façon catégorique des faits qui ne sont niés par personne, peut constituer une insinuation.

De deux choses l'une: ou nous nous sommes trompés, ou nous avons dit la vérité. Si nous avons dit la vérité, il n'y a ni insinuation ni mauvaise foi. Si nous nous sommes trompés, il est beaucoup plus simple de relever l'erreur. En ce qui concerne la réunion électorale à la Mairie, M. Peton peut nous réfuter par un simple communiqué. De même M. Aubelle peut user du droit de réponse, si nos informations sont inexactes.

Des arguments de ce genre seraient certainement plus goûtés que vos tirades inutiles et impolies.

Dites-donc que n'est point là ce qui vous remue si fort la bile, mais plutôt la question posée au sujet de la petite régatade du 16 avril, question qui vous embarrasse et que vous tournez fort maladroitement.

Voyez-vous aussi ce petit *Echo Saumurois* qui se permet de demander des comptes à ses édiles! Fi, l'indiscret!

Tenez, nous allons la poser autrement, cette question. Nous ne vous demandons plus de nous dire qui a payé les bocks et les cigares; nous vous mettons en demeure de nous dire si c'est aux frais des contribuables, oui ou non, qu'on a trinqué. Le moniteur officiel de la municipalité doit le savoir et son silence sur ce point serait un aveu.

Si c'est non, nous serons gentils et nous promettons d'en faire part à nos lecteurs.

Si c'est oui, nous vous prions de nous faire connaître les **régles administratives** (contribuables, saluez!) qui autorisent ces agapes électorales aux frais de la commune.

Puisque vous tenez la lumière, cher sous-produit des imprimés de la Mairie, ne la mettez pas sous le boisseau.

Soyez compatissant pour notre curiosité: dites-nous qui a régaté, nous vous le demandons sans détour et poliment; répondez de même... si vous pouvez. JEAN DASSY.

## GALIMATIAS

On lit dans le numéro du 16 avril 1893, du *Courrier de Saumur*, journal de doctrine et d'informations:

« Ce qui déplaît surtout aux cléricaux en M. Lockroy, c'est qu'il appartient à la religion israélite. »

On lit dans le numéro du 3 mai suivant, du même journal:

« M. Lockroy, comme la majorité des Français, est né et est resté dans la religion catholique, apostolique et romaine. »

Voilà pour les informations.

Pour les doctrines, ceux qui veulent être édifiés n'ont qu'à feuilleter la collection de ce journal. Nous leur recommandons entre autres un article intitulé « PAQUES FLEURIES », signé Henri Sébille. L'auteur n'a pas changé; il n'y a que ses idées qui ne sont pas les mêmes.

A ceux qui désireraient des appréciations diverses sur le candidat du *Courrier*, nous recommandons un article qui parut la veille de la Pentecôte, lors des élections de 1869.

A signaler aussi un joli compte-rendu de la procession de Notre-Dame des Arbilliers à une époque où la République n'existait pas et où le *Courrier* ne travaillait pas pour « cet article ».

On y verra que si le *Courrier* parle souvent des cléricaux, c'est qu'il s'y connaît. J. D.

## Une affaire à faire

Le *Courrier* ne s'est-il jamais occupé de fêtes publiques? On nous dit qu'il avait jadis la spécialité des feux d'artifice (ceci est une insinuation). Depuis, il a abandonné cette partie, ce qui ne l'empêche pas de jeter toujours la poudre aux yeux (ceci n'est pas une insinuation).

Il paraît qu'il lui serait même resté sur les bras un feu d'artifice destiné à la fête de l'empereur Napoléon III, et qui ne put être tiré pour cause de quatre septembre (nous revenons aux insinuations).

Les événements l'ont rendu d'un placement difficile, la pièce principale portant comme motif, en exergue, une inscription séditieuse aujourd'hui, mais chère au *Courrier* dans ce temps-là: VIVE L'EMPEREUR!

Si notre confrère le veut, nous allons le débarrasser de ce rossignol compromettant et nous faisons ici offre ferme à 50 centimes. Tans pis s'il est trop détérioré et si nous en sommes pour nos dix sous.

En cas d'acceptation, nous lui ferons même connaître l'usage auquel nous le destinons.

Seulement, avant de nous répondre, nous l'engageons à relire les fables de La Fontaine et à méditer particulièrement celle de l'âne et le petit chien.

Quant au plat, il peut en parler sans plus se gêner que nous le ferons pour mettre les pieds dedans. J. D.

## M<sup>re</sup> MATHIEU A SAUMUR

M<sup>re</sup> Mathieu est arrivé à Saumur hier soir à cinq heures, venant de Saint-Clément-des-Levés. Il a été reçu à la cure de Saint-Pierre par M. Baudriller, vicaire général, qui lui a présenté tout le clergé de la ville.

Aucun discours n'a été prononcé, mais M<sup>re</sup>

Mathieu, qui a un esprit vif et plein d'à-propos joint une très grande facilité d'élocution, a adressé à tous un mot aimable et en rapport avec la position occupée par chacun.

Pressé par le temps, Monseigneur a dû monter immédiatement à la Retraite où il a donné la confirmation. Après la cérémonie, M<sup>re</sup> la Supérieure lui a présenté les religieuses et les élèves de son pensionnat.

Monseigneur a terminé la journée par une visite au collège Saint-Louis. Les élèves, rangés dans la cour d'honneur, formaient une double haie sur l'espace qu'il devait parcourir.

Dès que Sa Grandeur apparut sur le seuil de l'établissement, un formidable cri de: « Vive Monseigneur! » fut poussé par tous les élèves. La musique de l'Institution a joué un allégo militaire pendant que M. le Supérieur présentait à Monseigneur les membres du conseil d'administration du collège. Nous avons remarqué: M. Bouvet-Ladubay, président; M. Sourdeau, M. de la Guillonnière, M. Berger, député, M. le comte de Dreux-Brézé, M. de Grandmaison, M. Duveau-Carret, M. Poisson, M. de Lacoste, M. Le Baron, M. Mortier, M. Eug. Lambert, M. Louis Mayaud.

M. le Supérieur a souhaité la bienvenue à Monseigneur en ces termes:

« Monseigneur,

» Je suis heureux de vous présenter votre famille de Saint-Louis, depuis longtemps impatiente de fêter à son tour le Pasteur, le Pontife et le Père qui nous est envoyé de Dieu. Les aînés de nos élèves ont réclamé, comme un privilège, la faveur d'aller contempler les splendeurs de votre sacre; et combien, ce jour-là, même parmi les plus jeunes, eussent voulu être des aînés! Aujourd'hui, tous, petits et grands, se pressent avec un pieux respect autour de vous.

» S'ils ne sont pas absolument parfaits, s'ils se ressentent un peu trop quelquefois de l'air vif qu'on respire sur les bords de notre beau fleuve, je crois pouvoir vous dire qu'ils ont bien cependant leurs qualités. La bonne volonté ne leur fait pas défaut; leurs âmes s'ouvrent volontiers aux sentiments élevés, et ce n'est pas en vain que l'on fait retentir à leurs oreilles les noms sacrés de la famille, de la religion et de la patrie. Je dois ajouter qu'ils aiment leur collège; ils l'ont montré au mois d'octobre dernier, alors que l'épée de Damoclès semblait suspendue sur cette maison; ils n'ont pas hésité, eux et leurs familles, et ils sont rentrés bravement, comme des hommes, et comme un seul homme!

» Je vous présente en second lieu, Monseigneur, un corps professoral plein de zèle et d'ardeur, et où plus d'un, fier d'avoir ce point de ressemblance avec Votre Grandeur, compte de nombreuses années de service dans la noble et laborieuse carrière de l'enseignement.

» Enfin, Monseigneur, j'ai l'honneur de vous

présenter MM. les membres du conseil d'administration de notre Société civile. Je ne crains pas de vous dire bien haut que vous trouverez en eux large intelligence et grand cœur, et le vrai sang de la vieille race française, généreuse autant que forte. Ils furent nos amis tout dévoués à l'heure du péril, et nous les saluons justement comme les sauveurs et les seconds fondateurs de cette maison. Ils se réjouissent comme moi d'être assurés déjà que grande et bonne sera la part de notre cher Saint-Louis dans vos pensées et dans votre sollicitude, que vous en suivrez les progrès avec l'attention vigilante d'un habile et fervent ami des lettres, et plus encore peut-être avec toute l'affection d'un cœur que nous savons si riche de bienveillance et de bonté. Ils sont heureux aussi de voir près de vous en ce moment, et votre digne vicaire général qui emporte leurs regrets et les nôtres, et nos vénérés collègues du clergé de Saumur, avec qui nous vivons dans une union et une harmonie qui n'ont pas encore été troublées depuis vingt ans, et notre éminent représentant dans les conseils de la nation, cet homme de talent, de devoir et de dévouement, qui voudra bien me permettre de m'acquitter d'une dette, et de lui payer ici en votre présence le tribut particulier de notre gratitude la plus vive et la plus sincère.

» Il m'est bien doux, Monseigneur, d'avoir à vous souhaiter la bienvenue au nom de ces Messieurs et de vous dire qu'ils vous invitent à élire votre domicile de Saumur à Saint-Louis. Ce ne sera pas sans doute le *parva domus magna quies* et vous pouvez craindre, non sans apparence de raison, que notre hospitalité ne soit quelque peu bruyante et même tapageuse; mais nous vous promettons d'être aussi sages que possible, et nous vous demandons en grâce de vouloir bien du moins nous accepter à l'essai.»

Monseigneur s'est montré très-touché de cette allocution à laquelle il a répondu avec infiniment d'esprit, assurant chacun de son entier dévouement et de toute sa sollicitude. A plusieurs reprises, son air enjoué qui ne dissimule pas une petite pointe de fine malice a soulevé des rires joyeux.

Il était sept heures. Monseigneur a invité chacun à venir dîner et là une nouvelle surprise l'attendait. Le réfectoire du collège avait été orné avec un goût exquis par MM. les Professeurs.

Au fond de la salle, les armes de Saumur, au milieu d'un faisceau de drapeaux tricolores, faisaient pendant aux armes du collège Saint-Louis, entourées elles-mêmes de drapeaux aux couleurs du blason. Les armes de Léon XIII avec les drapeaux pontificaux faisaient vis-à-vis à celles de M<sup>re</sup> Mathieu, accompagnées d'étendards à ses couleurs; ailleurs, le blason de M<sup>re</sup> Freppel, fondateur de

## SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

### CHAPITRE XVI

COMMENT FURENT ENCORE UNE FOIS DÉJOUÉS LES PROJETS DE M. LE VICOMTE MÉTAFIOT DE CHABIROL.

Grâce aux excellents soins que lui prodigua son amie, la malade revint rapidement à la santé et, ainsi que la Maupiteux l'avait affirmé au vicomte de Chabirol, elle avait pu presque immédiatement reprendre ses travaux.

Il est vrai qu'au mal physique ne se joignait plus, comme autrefois, la souffrance morale, les économies des deux jeunes filles leur constituant un fonds de réserve dont le total était déjà fort respectable. Le surlendemain de l'accident qui avait failli lui coûter la vie, Solange était en état de retourner à son atelier, et désormais M<sup>lle</sup> Eugénie Regnault ne la quittait plus, l'accompagnant chaque matin pour l'aller, chaque soir pour le retour.

L'excellente créature avait juré de veiller sur

les jours de M<sup>lle</sup> de Cresne, et elle tenait avec la plus touchante sollicitude la promesse qu'elle s'était faite.

Solange songe à bien à aller trouver le préfet de police, à lui confier son passé, à lui exposer ses infortunes et ses craintes: mais, outre qu'il lui répugnait d'attirer sur elle l'attention d'un aussi haut personnage, elle se demandait si dès le début on ne la prendrait pas pour une aventurière, une intrigante, et il lui était si pénible, pour faire ses preuves, de parler de la fin tragique de son père.

M<sup>lle</sup> Regnault, plus entreprenante que son amie et surtout plus pratique, se leva un beau matin de meilleure heure que de coutume et, sans avoir prévenu sa compagne, se dirigea vers les bureaux de la préfecture de police; mais, une fois parvenue dans le long corridor qui y conduit elle fut effrayée par le nombre de personnes qui attendaient et qui, par droit de priorité dans la place, devaient être introduites avant elle.

Désespérée, mais non rebutée, elle remit à un autre jour sa visite, se disant que, peut-être, il valait mieux, avant tout, s'entendre avec un homme d'affaires.

Le quartier qui avoisine la préfecture de po-

lice ne manque pas de cabinets de consultations, on en trouve presque dans toutes les maisons. Mademoiselle Eugénie entra dans le premier qui lui fut indiqué.

Le monsieur auquel elle s'adressa, un homme jeune encore, mais qui, par sa tenue, son attitude, son langage, était parvenu à se donner l'air d'un homme d'un certain âge, l'écouta avec la plus scrupuleuse attention sans l'interrompre ni l'encourager par un mot.

Quand ce fut fait, le monsieur éternua, prit lentement une prise dans une énorme tabatière de bois de bouleau, se moucha avec toutes les précautions de propreté nécessitées par l'emploi du tabac, essuya les verres de ses lunettes, puis parla d'une façon tellement technique des articles 338, 420, 640, etc., du Code de justice que la pauvre enfant, n'y pouvant rien comprendre, déposa, à la hâte et toute épouventée, le prix de la consultation, cinq francs, sur la table et s'enfuit au plus vite.

Elle revint l'oreille basse au logis et ne se vanta jamais de son équipée.

Cependant les froides journées d'hiver se passaient et les deux jeunes filles, n'entendant plus parler de Duprez, conçurent l'espoir qu'il

avait enfin renoncé à ses projets homicides.

Le monstre avait sans doute quitté Paris, sinon la France, afin de pouvoir jouir en paix de son infamie, disait Eugénie Regnault triomphante: nous n'enten-drons plus jamais parler de lui.

— Puisse Dieu vous exaucer, mon amie: je l'espère comme vous, et ce n'est pas moi, croyez-le bien, qui chercherai à avoir de ses nouvelles.

— C'est fort bien raisonné, chère Solange. Mais, votre fortune! Vous résignez-vous donc à la perdre définitivement?

— Me résigner! c'est cruel à dire, ma bonne Eugénie, mais que voulez-vous que je fasse? que voulez-vous que nous fassions? reprit-elle en tendant la main à sa compagne.

— Aussi, vous renoncez à la lutte?

— Il est si pénible de ne pouvoir poser le pied dans la rue sans être obligé de regarder de tous côtés, et de chercher à reconnaître dans la figure des personnes qui vous conduisent si elles ne sont pas venues dans le dessein de vous assassiner.

— Renoncez, Solange, puisque telle est votre volonté, moi, je n'abandonne pas sitôt la partie. Il y a une justice au ciel, il faut qu'elle



# EPICERIE CENTRALE

28  
rue  
St-Jean

**P. ANDRIEUX**  
NÉGOCIANT  
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS  
ALIMENTAIRES  
**FELIX POTIN**

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Tribunal de Commerce de Saumur

## FAILLITE ELUÈRE

Par jugement du 9 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Eluère Louis, entrepreneur et négociant à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour. M. Chapin a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Tribunal de commerce de Saumur

## FAILLITE LEVET

Par jugement en date du 9 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite Pierre Levet, marchand de rotineries à Saint-Clément-des-Lèves.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE

**MAISON, CLOS DE VIGNE  
ET MOULIN**

DE SAINAUDIÈRES  
Commune de Saint-Cyr-en-Bourg  
Belle exposition - Facilités de paiement  
S'adresser à M. Remy CATEAU, à Saint-Cyr, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine  
**MAISON  
AVEC JARDIN**  
Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.  
S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 83.

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne;  
La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

**ON DEMANDE UN HOMME** connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite  
**Plusieurs LOGEMENTS  
Et petits Jardins**  
Situés impasse du Chardonnet.  
S'adresser à M. CHAMBOURDON.

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

**Sapin, Chêne**  
Pitchpin  
Planchers et Parquet

**Noyer, Bois blanc**  
Hêtre, Frêne et Ormeau  
Liteaux, Lattes et Treillages

**R. BASTARD-BRÉHIN**

SUCCESSEUR  
13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

EN VENTE

## HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution  
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY  
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. . . . . le litre. 0,40 et 0,50  
Excellent vin rouge du Roussillon . . . . . — 0,60 et 0,70  
Côtes de Bordeaux. . . . . — 0,80 et 1 fr.  
Vin blanc du pays, le litre. . . . . 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

## C<sup>ie</sup> Coloniale

## CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

## PRINTEMPS & ETE

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

## Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

## B. HAFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER



Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRÉ,